AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-8-71 203006

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3°
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3°

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

VIGNE

VERS DE LA GRAPPE - Le vol de troisième génération d'Eudémis est en cours dans toutes les régions viticoles de basse et de moyenne altitude. Un traitement insecticide très soigné est à appliquer aux dates suivantes :

- dès réception pour les produits à action préventive ; 8 à 10 jours après pour les produits à action curative. Les pullulations d'araignées rouges sont fréquentes dans de nombreux vignobles ; il y a dans ce cas intérêt à ajouter un acaricide à l'insecticide utilisé.

Nous rappelons que l'emploi de l'arséniate de plomb (à action préventive) est interdit après la véraison.

- pour les zones les plus tardives (régions 4, 6, 33, 45, 47, 62, 63, 70, 90, 128 et 146) ainsi que dans les régions élevées des autres vignobles de la Loire, du Rhône, de l'ain et des Savoies), attendre un avis ultérieur.

ARBRES FRUITIERS

TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER - Maintenir partout la protection en respectant la législation concernant les limites d'emploi des pesticides.

POU DE SAN JOSE - Un traitement dirigé contre la deuxième génération doit être appliqué avant le 25 août dans les régions contaminées ; il sera renouvelé 15 jours plus tard. Ces traitements peuvent éventuellement servir à combattre le Carpocapse et la Tordeuse orientale à condition d'utiliser une formule efficace contre ces deux ravageurs (voir bulletin n°129 du 8 juin 1971) et d'épandre une quantité de bouillie suffisante pour mouiller à la fois les fruits, les branches et les rameaux.

Ne pas oublier les espèces fruitières (cerisiers, groseilliers, et cassissiers) qui n'ont pas été traitées au mois de juin en raison des délais d'emploi des insecticides.

MOUCHE DES FRUITS - Des captures ont été faites récemment dans certains vergers dans la banlieue lyonnaise ; intervenir dans les zones où ce parasite commet habituellement des dégâts.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

A.PITHIOUD

L'Agent Technique chargé des Avertissements agricoles,

R.ETIENNE

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant : L.BOUYX

P119